

ETAT « B » (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III <b>SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS</b> TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b> 3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial.....	7.000.000
	Total de la 3ème partie.....	7.000.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement	800.000
	Total de la 4ème partie.....	800.000
	Total du titre III.....	7.800.000
	Total de la sous-section III.....	7.800.000
	Total de la section I.....	11.150.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>11.150.000</b>

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DU COMMERCE

**Arrêté du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004 portant composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce.**

Par arrêté du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004, les commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce sont composées comme suit :

**A) La commission paritaire compétente à l'égard des corps des inspecteurs et contrôleurs est composée comme suit :**

**1) Représentants de l'administration :**

**a) Membres titulaires :**

- Mme. Kharfi Rabéa,
- M. Cheikh Abderrahmane,
- M. Boukais Mohamed.

**b) Membres suppléants :**

- M. Akkouche Mustapha,
- M. Mansouri Hocine,
- M. Bouredjouane Ali.

**2) Représentants élus des personnels :****a) Membres titulaires :**

- M. Hamia Mohamed Moncef,
- Mlle. Baghdadi Ikram,
- M. Bara Abdelkrim.

**b) Membres suppléants :**

- M. Ramoul Toufik,
- Mme. Hamadi Saliha,
- Mme. Kemali Yasmina.

**B) La commission paritaire compétente à l'égard des corps des administrateurs, ingénieurs, traducteurs-interprètes, analystes de l'économie et documentalistes-archivistes, est composée comme suit :**

**1) Représentants de l'administration :****a) Membres titulaires :**

- Mme. Kharfi Rabéa,
- M. Cheikh Abderrahmane,
- M. Zeroukhi Ali.

**b) Membres suppléants :**

- M. Hasni M'Barek,
- M. Akkouche Mustapha,
- Mlle. Zahaf Zoulikha.

**2) Représentants élus des personnels :****a) Membres titulaires :**

- M. Rami Smail,
- M. Baloul Rachid,
- M. Merghit Mustapha.

**b) Membres suppléants :**

- M. Benagoudjil Saâd Eddine,
- Mlle. Bourouaine Amina Hadjira,
- M. Abbès Ferhat.

**C) La commission paritaire compétente à l'égard des corps des assistants administratifs, techniciens, assistants documentalistes-archivistes, secrétaires de direction, adjoints administratifs, agents administratifs comptables et secrétaires, est composée comme suit :**

**1) Représentants de l'administration :****a) Membres titulaires :**

- Mme. Kharfi Rabéa,
- M. Cheikh Abderrahmane,
- Mlle. Takarli Chahrazed.

**b) Membres suppléants :**

- Mme. Mokrani Farida,
- M. Mansouri Hocine,
- M. Hasni M'barek.

**2) Représentants élus des personnels :****a) Membres titulaires :**

- M. Kechairi Abdesselam,
- M. Kebbab Boubekour,
- M. Kaoumi Hamid.

**b) Membres suppléants :**

- Mlle. Khali Nadjia,
- Mlle. Chalgou Nora,
- Mme. Abdi Bahia.

**D) La commission paritaire compétente à l'égard des corps des agents de bureau, ouvriers professionnels, conducteurs d'automobiles et appariteurs, est composée comme suit :**

**1) Représentants de l'administration :****a) Membres titulaires :**

- Mme. Kharfi Rabéa,
- M. Cheikh Abderrahmane,
- M. Eziat Zoubir.

**b) Membres suppléants :**

- Mlle. Zahaf Zoulikha,
- M. Mansouri Hocine,
- M. Hasni M'barek.

**2) Représentants élus des personnels :**

**a) Membres titulaires :**

- M. Hamadi Essaid,
- M. Khouai Mohamed Toufik,
- M. Saidi Amar.

**b) Membres suppléants :**

- M. Koucha Lyès,
- M. Saidi Boualem.

La présidence des commissions paritaires est assurée conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 84-10 du 14 janvier 1984 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires.



**Arrêté du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004 portant composition de la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce.**

Par arrêté du 26 Ramadhan 1425 correspondant au 9 novembre 2004, la commission de recours compétente à l'égard des personnels de l'administration centrale du ministère du commerce est composée comme suit :

**1) Représentants de l'administration :**

- Mme. Kharfi Rabéa,
- M. Cheikh Abderrahmane,
- M. Akkouche Mustapha,
- M. Mansouri Hocine,
- M. Boukais Mohamed,
- Mlle. Zahaf Zoulikha.
- M. Eziat Zoubir.

**2) Représentants des personnels :**

- M. Hamia Mohamed Moncef,
- M. Bara Abdelkrim,
- M. Baloul Rachid,
- M. Kechairi Abdesselam,
- M. Kaoumi Abdelhamid,
- M. Saidi Amar,
- M. Khouai Mohamed Toufik.

La présidence de la commission de recours est assurée conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 84-10 du 14 janvier 1984 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires.